

Les enfants victimes d'abus sexuels

*M. Roussey
Institut Mère-Enfant, annexe pédiatrique, Hôpital sud*

OBJECTIFS

1. Décrire les différentes formes possibles d'abus sexuels.
2. Donner les caractéristiques épidémiologiques des abus sexuels à enfants.
3. Citer et décrire les deux facteurs importants intervenant dans les conséquences d'une agression sexuelle.
4. Donner les conséquences habituelles de l'inceste pour l'enfant.
5. Décrire les caractères types d'une famille "à risque" d'inceste.
6. Décrire la conduite à tenir en cas d'abus sexuel extra et intra familial.

Les abus sexuels se définissent comme la participation d'un enfant ou d'un adolescent mineur à des activités sexuelles qu'il n'est pas en mesure de comprendre, qui sont inappropriées à son âge et son développement psychosexuel, qu'il subit sous la contrainte par violence ou séduction ou qui transgressent les tabous sociaux.

On distingue deux types d'abus sexuels :

- -d'une part les abus extra-familiaux avec un abuseur proche de la victime ou inconnu,
- -d'autre part, les abus intra-familiaux (inceste).

On peut également distinguer trois types d'abus selon la gravité de l'acte :

abus de la sphère sensorielle, du domaine de l'excitation (manifestations d'exhibitionnisme)

abus du stade de la stimulation (attouchements)

abus du stade de la réalisation (tentative de viol ou viol).

Le phénomène des abus sexuels est maintenant bien connu ; il semble très fréquent puisque d'après les différentes enquêtes, il semble que l'on puisse retenir qu'une fille sur huit et un garçon sur dix sont victimes d'abus sexuels avant l'âge de 18 ans. Une fille sur 25 et un garçon sur 33 seraient victimes de viol ou d'inceste. Dans 85 % des cas, l'enfant connaît son agresseur (parent, ami de la famille, voisin) ; dans 40 % des cas, c'est le père ou celui qui joue ce rôle ; 8 fois sur 10, les abus sont répétés. La grande majorité des abuseurs sont des hommes (97 %).

Les enfants de tous âges sont concernés, garçon ou fille ; ils sont généralement âgés de 4 à 11 ans ; 22 % ont moins de 6 ans.

Chez l'adolescent et plus spécialement l'adolescente, il faut penser à des comportements incestueux devant certains actes de délinquance (fugue, absentéisme scolaire) ou lors de tentatives de suicide, ou lors de certains troubles psycho-somatiques.

Les conséquences d'une agression sexuelle chez l'enfant dépendent de plusieurs facteurs : du degré de préparation de l'enfant à un événement de ce genre et de la réaction de son environnement s'il en parle.

- Si l'enfant a reçu une éducation sexuelle, n'a pas été effrayé par des histoires sexuelles et a un minimum de connaissances sur les agressions sexuelles, une rencontre brève avec un étranger n'aura pas d'effets sérieux et durables. D'ailleurs dans ce cas, l'enfant réagira lui-même à cette situation.
- A l'opposé, un enfant n'ayant reçu aucune éducation sexuelle, pour lequel le sexe est un sujet tabou et source de fautes et de péchés, aura plus facilement une réaction de panique suivie d'un sentiment d'anxiété et de culpabilité. Des réactions similaires peuvent apparaître si les parents ou l'environnement dramatisent l'évènement. Ainsi les réactions de la police ou de l'entourage causent souvent plus de troubles que l'évènement lui-même.

Les enfants victimes de violences sexuelles présentent souvent un choc psychologique se traduisant par de l'anxiété, un état dépressif, des cauchemars, de l'insomnie qui nécessite une psychothérapie. Mais la durée de ces troubles et leur intensité dépendent essentiellement du comportement de l'entourage.

Les incestes ont des effets plus sérieux et plus durables, surtout si l'inceste a commencé dès le jeune âge, se prolonge parfois plusieurs années, si l'agresseur est le père ou le beau-père, si l'évènement est tenu secret pendant une longue période. La victime d'un inceste est habituellement envahie par un sentiment de culpabilité et de honte qui conduit à un état dépressif et à un comportement d'autodestruction et, devenue adulte, elle présentera souvent de sérieux problèmes sexuels.

La conduite à tenir :

Il faut naturellement intervenir notamment dans tous les cas sévères mais le problème est complexe. Dénoncer ces cas sérieux, c'est-à-dire un crime, à la Justice, entraîne systématiquement une action de routine : l'enfant va être questionné, examiné, par des policiers, des médecins, des travailleurs sociaux, des psychologues. En cas d'inceste, c'est la rupture avec la famille : l'enfant va être confié à une institution, le père emprisonné, la mère et les autres membres partagés entre le soutien à l'enfant et le soutien au père et très souvent eux-mêmes culpabilisés.

Il faut en premier tenir compte de l'intérêt de l'enfant et déjà il est recommandé que, lorsqu'un cas d'agression sexuelle est connu des autorités, une seule personne, un psychologue d'enfants, le prenne en charge.

Ce n'est qu'après une étude sérieuse du cas que la procédure criminelle de routine doit être mise en route.

L'arrestation et l'emprisonnement de l'agresseur ne doivent être considérés que dans les cas sérieux (viol) ou en vue de prévenir de nouvelles agressions. Toute intervention entraînant la rupture de la famille doit être pesée et dans cette voie les interventions constructives sous formes de surveillance des familles, de thérapie familiale peuvent être préconisées et sont souvent moins coûteuses qu'une mesure brutale de rupture.

En Angleterre : les interventions d'organismes privés ont été considérées comme une alternative valable à l'intervention d'institutions officielles. Ces organismes apportent une aide et une éducation parentale aux familles à risque. Ils ont l'avantage d'offrir une aide anonyme et discrète. Il est certes difficile d'évaluer la qualité de cette aide mais si le cas doit, par la suite, être déclaré aux autorités, les familles sont mieux informées et préparées aux conséquences.

La prévention est naturellement préférable à l'intervention succédant à l'évènement. Il faut éliminer ou réduire le nombre de personnes susceptibles de commettre de tels actes : c'est difficile.

L'amélioration des conditions de vie des familles ayant des jeunes enfants peut réduire le nombre des familles "dysfonctionnelles" qui favorisent l'inceste. La thérapie familiale et des conseils peuvent être offerts aux familles à risque.

L'éducation sexuelle est semble t'il la meilleure méthode préventive, en abordant les problèmes sexuels en général, en éliminant les tabous qui entourent cette question et en informant l'enfant des circonstances dans lesquelles peuvent arriver les agressions sexuelles.